

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 10 janvier 2019

L'an **deux mille dix-neuf**, le **dix du mois de janvier** à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le **4 janvier 2019**, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la mairie sous la présidence du maire Monsieur Raphaël NORBLIN.

Étaient présents : Isabelle BAILLY-PURNU, Patricia BRAY, Frédéric DESDION, Laurence HUZE
Franck LAMBLARDY, Aurélien LEBARON, Raphaël NORBLIN,
Michel PHILIPPE, Anne-Maïté TURMEL

Absents représentés : Luc HEBERT représenté par Raphaël NORBLIN
Jacques POUCHIN représenté par Michel PHILIPPE

Absents non représentés : Thomas DEHAUMONT, Michel DUPAS, Christophe MARON
Michel RIO

Membres en exercice **15** Présents **9** Votants **11**

Conseil convoqué le 04/01/ 2019 Secrétaire Isabelle BAILLY-PURNU

Relevé des délibérations du conseil municipal

Conseil municipal du	10 janvier 2019	Délibération N°	2019-001
----------------------	------------------------	-----------------	-----------------

Cession de bois coupé au CCAS

Considérant la nécessité de soutenir le CCAS dans son action d'aide aux habitants de la commune les plus en difficulté, il est proposé l'attribution au CCAS de 12 stères de bois abattu par les employés communaux (bois mort ou en passe de tomber signalé par l'ONF). Le bois est ensuite vendu aux habitants qui le souhaitent. C'est le CCAS qui prépare la vente et l'organise.

Votes **Pour : 11**
 Contre :
 Abstentions :

Décision : **Acceptée à l'unanimité**

Demande de subvention au titre de la DETR 2019 et des fonds de concours 2019.
Réhabilitation du site de l'ancienne usine

Considérant l'intérêt économique et environnemental pour la commune de réhabiliter le site de l'ancienne usine dont la commune est propriétaire, il est proposé d'autoriser le maire à demander les subventions auxquelles ce projet, estimé à 100 k€, pourrait être éligible.

La ou les subvention(s) sont destinée(s) à :

- La rédaction d'un cahier des charges de destruction (Assistance à MOA)
- La destruction de l'existant (coût estimatif de 45 k€)
- L'aménagement d'un verger-potager à destination des enfants de l'école ainsi que l'aménagement d'une aire sportive (parcours santé + petite piste de course à destination de toutes catégories d'âges y compris les enfants de l'école (coût estimatif de 55 k€)

À terme, le projet de la commune est d'implanter sur ce site un espace de co-working.

Votes Pour : **11**
 Contre :
 Abstentions :

Décision : Acceptée à l'unanimité
--

Demande de subvention au titre du Fond de Concours 2019 et de la DETR 2019.

- Columbarium
- Réfection du barrage sur le *Rosey*
- Végétalisation du cimetière
- Remplacement des plaques de rue sur poteau
- Défibrillateur à la mairie

Considérant :

- La nécessité d'augmenter le nombre de places dans le columbarium qui ne présente plus qu'un seul emplacement disponible (estimation 10k€);
- L'obligation de mettre fin à l'utilisation des produits phytosanitaires en végétalisant les allées du cimetière (estimation 30k€).
- La nécessité de remettre en état le barrage sur le *Rosey* à hauteur de la pêcherie dont les extrémités sont effondrées (estimation 5 500€ TTC);
- La nécessité de remplacer certaines plaques de rue sur poteau pour maintenir l'esthétique du village;
- La sécurité supplémentaire que représenterait l'installation d'un défibrillateur à la mairie;

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à présenter des demandes de Fonds de concours (FDC) pour aider au financement de ces différents projets.

Votes Pour : **11**

Contre :

Abstentions :

Décision : Acceptée à l'unanimité

Adapter le temps de travail d'une employée communale

Considérant la réduction du temps de présence demandée et accordée à la secrétaire de mairie;
Considérant que le secrétariat a été renforcé par une employée communale précédemment affectée au ménage de l'école, à hauteur de 7 heures par semaine,
Considérant que le ménage ne peut être complètement assuré par Mme Simon ne lieu et place de Mme Tecles;
Il est proposé de passer le temps de travail de Mme Tecles de 32h à 34h par semaine, avec une souplesse de + ou – 1h00 par semaine en fonction des besoins du service.

Votes Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Décision : Acceptée à l'unanimité

AUTRES POINTS TRAITÉS

DIA :

Le maire rappelle que quatre DIA ont été traitées pour lesquelles la municipalité n'exercera pas son droit de préemption :

- Rue de la poste, terrain de 650 m²
- Parcelle ZE 100 dans les Bois Registres
- Parcelle ZE 8 dans les Bois Registres
- Terrain à bâtir rue de l'Avenir ZC 301

Il est demandé plus de précision quant à l'objet des DIA, les formulaires communiqués n'étant pas toujours clairs.

Travaux-Voirie-chemin

- La Sté Maillot est passée pour nettoyer les avaloirs. La mairie n'ayant pas été prévenue, il n'a pas été possible de suivre ce qui a été fait. Luc Hébert le signalera à EPN.
- M. Duro passera le 22/01 faire de l'élagage sur nos chemins et voiries.

Commissions finances

- BUDGET
Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019, plusieurs réunions de la Commission Finances seront organisées d'ici la fin février.
Un point sur les réalisations 2018 sera présenté au conseil municipal de février.
- Demandes de subventions
* Sécurité incendie.
Conformément à une délibération déjà prise par le conseil municipal, une subvention sera demandée pour la pose de 5 poteaux à incendie (hydrants). Toutes les habitations doivent être à moins de 200 m d'une borne incendie ou d'un point d'eau avec place de parking possible devant (il faut une distance et un débit).
Faute d'installation d'un hydrant, le maire sera contraint de refuser un permis de construire si cette règle de sécurité n'est pas garantie.
- Le règlement d'attribution des fonds de concours va être réfléchi à nouveau par EPN. Le maire de

Fontaine fera partie de la commission.

- Le SIEGE propose aux communes qui avaient contracté un prêt pour enfouir des réseaux, de prétendre à un rachat du prêt. Pour Fontaine, il restait 3 ans pour rembourser 4 682€. Par ce rachat de prêt la commune n'aurait plus à rembourser que 3 121€.

Urbanisme-Environnement

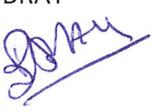
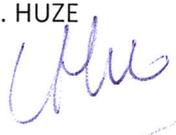
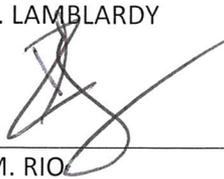
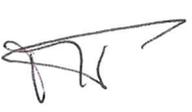
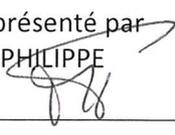
- Devenir de l'usine (débat à l'occasion de la délibération 2019-002)
La commission s'est réunie plusieurs fois (juin, septembre et octobre) et elle a adopté le projet suivant :
Abattre l'usine pour, dans un premier temps, en faire un espace potager-verger à destination des enfants de l'école, complété par un espace parcours santé avec une petite piste de course (pour l'école).
À terme de 10 ans, peut-être faire disparaître l'espace potager-verger pour bâtir un espace de co-working.
D'où une demande de subvention pour détruire l'usine et plus tard, une pour l'espace de co-working. Si on a un espace parcours santé avec piste de course, on pourrait avoir une subvention DETR puisque ces équipements sont destinés aux enfants de l'école. Ceux-ci iraient donc moins au stade ce qui diminuerait nos besoins en transport par car.
Coûts estimés :
Mise à nu du site : 40 000 € (évalué en juin : 20 000 € pour le désamiantage et 20 000 € pour la démolition).
Le parcours sportif est estimé à 55 000 € avec la piste.
Le coût total pour la première phase du projet est estimé à 100 000 €, soit 83 000 € HT. On peut espérer 33 000 € de subvention DETR, et 25 000 € de fond de concours).
Pour la commune il resterait à payer 25 000 € + la TVA 17 000 €.
En fond propre, la commune dispose de 120 000 €.
M. Lamblardy propose la rédaction en parallèle d'un cahier des charges pour la démolition pour que la mairie soit couverte sur les devis. Cela évitera les avenants et les surprises lors de la démolition. La rédaction de ce cahier des charges peut, peut-être, être aidée par EPN (assistance à maîtrise d'ouvrage) et son coût peut être mis dans le devis.

Informations EPN – syndicats

- Notre PLU a été approuvé par EPN. Il faudra recenser à nouveau les « dents creuses » pour définir la partie urbanisable.
- Salle communale : les pompiers sont venus et ont répertorié quelques points à améliorer.
- La gestion de l'eau depuis le 1/1 est assurée par EPN et la facturation par « Eau de Normandie ».
- Le maire se rendra à l'invitation du président de la république pour l'ouverture du grand débat national.
- Population : 887 personnes et 31 comptés à part (étudiants qui sont aussi comptés ailleurs).

Informations et questions diverses

- Le Bus 56 passera dans la commune le 30 janvier, le 13 mars et le 15 mai.

I. BAILLY-PURNU	P. BRAY 	T. DEHAUMONT Non représenté	F. DESDION 	M. DUPAS Non représenté
L. HEBERT Représenté par R. Norblin	L. HUZE 	R. NORBLIN 	F. LAMBLARDY 	A. LEBARON
C. MARON Non représenté	M. PHILIPPE 	J. POUCHIN Représenté par M. PHILIPPE 	M. RIO Non représenté	A-M. TURMEL 